

07-2023

Merci

le feu

de Noailly

Il nous semblait important d'adresser un message de reconnaissance aux associations de notre village. Leur implication sans faille et leur dévouement constant font rayonner notre commune et contribuent à rendre Noailly si spécial.

Ces associations, véritables moteurs de notre village, sont à l'origine de manifestations et d'événements qui rassemblent les habitants, créent du lien social et attirent de nombreux visiteurs. Grâce à leur travail acharné, notre village se distingue et conserve une identité forte qui fait notre fierté. Les animations (Marché de printemps, fête patronale, marche du 8 mai, fête des classes et tant d'autres) proposées par nos associations sont autant d'occasions de partager des moments inoubliables et de célébrer notre attachement commun à Noailly.

Il est également essentiel de rappeler que derrière chaque événement réussi se trouvent des bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie sans compter. Ces personnes extraordinaires consacrent leurs heures libres, leurs week-ends et leurs soirées pour préparer, organiser et assurer le bon déroulement de chaque manifestation. Leur passion, leur détermination et leur don sont inestimables et font la force de notre village.

Vous avez accompli un travail exceptionnel.

MERCI du fond du cœur pour votre engagement, votre dévouement et votre contribution à la vie de notre communauté.

Nous sommes fiers de vous avoir à nos côtés.

BONNES VACANCES A TOUS

Agenda

Lundi 4 septembre : rentrée des élèves

Vendredi 8 septembre : 18h : réunion de rentrée école

Vendredi 8 septembre : 19h : Assemblée Générale du Sou des Ecoles

Samedi 9 septembre : fête des classes en 3 à partir de 14h

FETE DES CLASSES EN 3

Samedi 9 septembre

Vive les
« Conscrits »



Journée pour les conscrits de la classe en 3 et leurs invités !

Le programme :

14 h : dépôt de gerbe au monument aux morts suivi de la photo souvenir dans le parc de la MTL

15h30 : défilé des conscrits sur le thème des « dessins animés »

17h 30 : vin d'honneur dans le parc de la MTL

20 h : repas des conscrits et de leurs invités

22h30 : soirée dansante ouverte à tous

Pour tous renseignements merci de contacter

Louis Thévenet au 06 38 79 62 36 ou

Alexis Bardet au 06 47 28 44 53.



MARCHE DU 8 MAI

Pour leur 36^{ème} édition, les efforts et le temps de plus de 100 bénévoles du foyer « les copains » ont permis à près de 1200 marcheurs de découvrir notre belle campagne.

15 EME MARCHE ARTISANAL DE PRINTEMPS DU SOU DES ECOLES

Une journée réussie le 14 mai dernier avec au programme: animations sur le thème du Cirque, Ferme pédagogique, balade en poneys et vente de fleurs et plants au profit du Sou des écoles.

INAUGURATION DE L' AIRE DE CAMPING-CAR :

Le 3 juin, c'est sous un soleil éclatant que s'est déroulée l'inauguration de notre aire de camping-car située juste à côté du parc des Charmilles en présence de Madame Huguette Burelier représentant le Département de la Loire, Monsieur Yves Perrin, Délégué au tourisme à Roannais Agglomération, Monsieur Jean Pierre Sapt de Renaison ainsi que de nombreux élus d'autres communes avoisinantes. Leur présence témoigne de l'importance de ce projet pour notre communauté. Chacun soulignant l'importance de développer des infrastructures touristiques de qualité, qui permettent aux visiteurs de découvrir et d'apprécier les richesses de notre région.



Monsieur le Maire a remercié et félicité tous ceux qui ont participé à la réalisation de ce projet et plus particulièrement le Département de la Loire pour son soutien financier.

« Nous sommes ravis d'offrir cette nouvelle aire de camping-car à nos visiteurs et nous sommes impatients de les accueillir ici à Noailly. Nous souhaitons que cela contribue à renforcer la visibilité de tout un territoire riche d'histoire, de nature et de

gastronomie »

Merci à tous les Noaillerots présents : ensemble, continuons de faire de notre belle commune un lieu d'accueil et de découverte exceptionnel pour tous !



CEREMONIE DU 11 JUIN : DEVOIR DE MEMOIRE : POUR NE PAS OUBLIER



Avec le soutien du Comité Roannais du Souvenir Français et l'Association Histoire et Patrimoine, **LES ENFANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOAILLY** ont œuvré depuis plusieurs mois afin d'organiser cette journée spéciale dédiée au devoir de mémoire et rendre hommage au Soldat Jean Baptiste Berthelot.

Cette matinée a débuté par un rassemblement place Verdun à 9h30: le cortège s'est rendu au cimetière de Noailly, où le Soldat Berthelot est inhumé, pour rendre hommage au courage et au sacrifice de cet homme. Après une présentation de Jean Baptiste Berthelot par Lucas Dessertine, les enfants du conseil municipal ont pu déposer des petits drapeaux sur la tombe du Soldat.

Le cortège s'est ensuite dirigé au monument aux morts où le nom du soldat Berthelot a été dévoilé.

Un vibrant hommage a été rendu à tous les héros qui ont combattu lors

des différentes guerres pour défendre notre pays.

Christophe Dargère a ensuite présenté les œuvres picturales contenues dans le carnet de bord de Marius Maurer, soldat ligérien. L'exposition organisée à la Maison du Temps Libre a rencontré un vif succès offrant à nos yeux des objets et documents provenant de différentes guerres.

Un verre du souvenir a clôturé cette matinée, permettant à l'assemblée d'échanger, de partager ses émotions, ses souvenirs, son histoire.

Merci à Monsieur le Sous-Préfet, Porte- Drapeaux, Monsieur le représentant de la légion d'honneur, l'ensemble des autorités civiles et militaires, le Souvenir Français, l'association Histoire et Patrimoine, l'harmonie de St Germain Lespinasse, aux élus, les présidents d'associations, aux concitoyens, Monsieur Christophe Dargère, et surtout **un immense merci à ANTOINE, DAMIEN, IRIS, LENI, LOEVAN, LOU ANN ET ZOELIE (élus du conseil municipal enfants)** pour leur investissement.



Le Fil d'actu, en bref

FETE DE L'ECOLE DU 23 JUIN

L'équipe enseignante avait concocté un programme de qualité sur le thème des années 80, avec des chants, des danses et quelques surprises. Les enfants de l'école étaient ravis de pouvoir se produire devant leurs parents, grands-parents, famille et amis.

Les jeux d'adresse, la pêche à la ligne ainsi que le château gonflable ont offert beaucoup de plaisir aux enfants, permettant à chacun de s'amuser, de s'offrir des petits cadeaux parmi un choix important et de profiter de cette soirée spéciale.

Bravo et merci à tous les enseignants, parents et bénévoles du Sou des Ecoles qui ont gagné à la réalisation de cette très belle fête de l'école !



FETE PATRONALE

Le weekend du 1^{er} et 2 juillet avait lieu la Fête Patronale de Noailly organisée par le Comité des Fêtes.

Le beau temps s'était invité à cet événement qui a connu un très grand succès avec plus de 500 repas entrecôte/frites servis dans le Parc et 150 repas enfants. Tout cela en musique avec la fanfare qui a animé également la retraite aux flambeaux tant attendue des enfants.

Le feu d'artifice a été grandement apprécié et le bal a ravi la jeunesse.

Le lendemain, ce sont une vingtaine de courageux exposants qui se sont installés dans le Parc de la Charmille pour le vide grenier, malgré les averses du matin. Les visiteurs ont pu chiner, boire un verre entre amis, profiter des jeux gonflables, danser et déguster les pains américains préparés pour l'occasion.

Les nombreux visiteurs et les bénévoles ont encore une fois répondu présent, faisant rayonner le village et son parc par la bonne humeur.



7

CONCOURS PHOTOS :



La commission "Aimer vivre à Noailly" réitère l'opération « d'expo photos digitales » sur le thème : "Un été à Noailly, levers et couchers de soleil" se déroulant du **21 Juin au 16 Août 2023**.

Ce concours vous invite à mettre en valeur notre commune, de découvrir ou redécouvrir Noailly à travers l'objectif de chacun.

Ouvert aux habitants de Noailly, petits et grands, vous pouvez nous faire parvenir 5 photos par personne maximum. Vous pouvez participer en scannant le QR CODE à gauche

APRES LES VACANCES

La rentrée 2023 se fera avec 4 classes :

Très petite section -Petite section -Moyenne section : 28 élèves : M. FOURNEYRON Adrien aidé par 1 ATSEM

Grande section – CP: 15 élèves : M. MICHEL Fabien aidé par un agent communal le matin uniquement

CE1-CE2 : 18 élèves : Mme VAREILLE

CM1-CM2 : 27 élèves : Mme BRESSON

➤ Calendrier 2023/2024

- Rentrée des élèves le lundi 4 septembre 2023
- Vacances de la Toussaint du vendredi 20 octobre au lundi 6 novembre 2023
- Vacances de Noël du vendredi 22 décembre au lundi 8 janvier 2024
- Vacances d'hiver du vendredi 16 février au lundi 4 mars 2024
- Vacances de printemps du vendredi 12 avril au lundi 29 avril 2024
- Vacances d'été le vendredi 5 juillet 2024

Pont de l'Ascension : du mardi 7 mai après la classe au lundi 13 mai 2024.





CENTRE PREPARATOIRE MILITAIRE DE LA MARINE (PMM) DE ROANNE

Lors de la dernière conférence des Maires du 15 juin dernier une présentation du Centre Préparatoire Militaire de la Marine (PMM) de Roanne, dirigé par Monsieur Cyril CENTOGAMBE et Monsieur AUPLAT ainsi que les actions de la marine nationale en général ont été proposés.

La marine nationale à cinq missions permanentes : renseignement, prévention, protection, dissuasion et intervention.

Le PMM de Roanne est une grosse PMM qui accueille chaque année entre 30 et 40 stagiaires. Cette structure s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 21 ans qui souhaitent intégrer la marine ou s'y intéresser. Les jeunes y reçoivent une formation de 76 heures qui inclut l'apprentissage du maniement des armes, le port de l'uniforme et l'obtention du permis bateau. À la fin de la formation, les stagiaires obtiennent un diplôme du ministère des armées.

La marine nationale offre un grand nombre de postes avec une grande diversité d'emplois, soit environ 4000 postes par an.

Pour rejoindre le PMM, les candidats doivent constituer un dossier entre avril et juillet. Une enquête de gendarmerie est obligatoire avant l'entrée à la PMM, et elle peut durer entre 1 et 2 mois. Les candidatures sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée, et les candidats peuvent postuler via Instagram ou par mail.

A souligner que rejoindre la PMM aura un impact positif sur le CV du candidat.

Préparation Militaire Marine de Roanne

Recrutement pour la session 2023-2024

Tu souhaites intégrer la PMM de Roanne ?

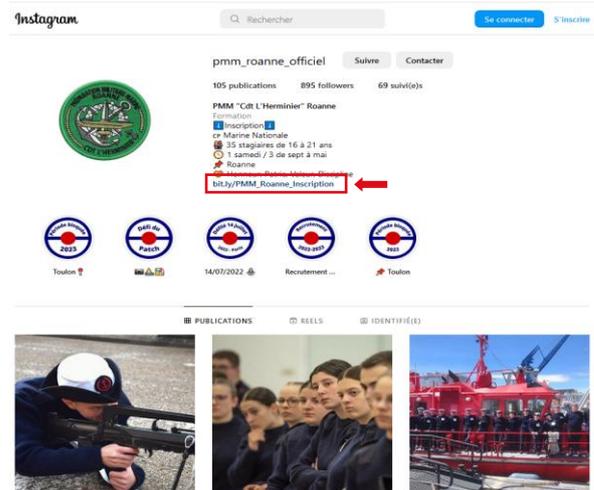
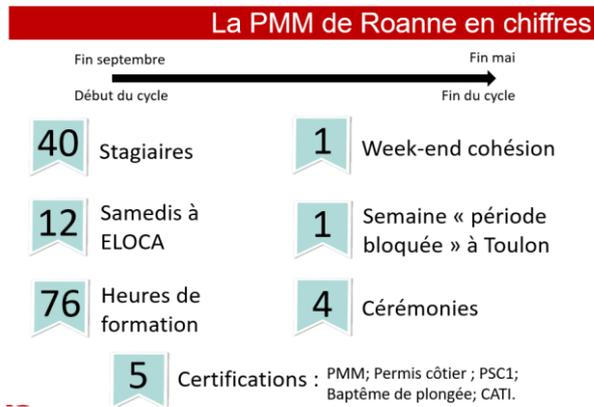
1. Scanne le QRcode
2. Abonne toi à la page
3. Renseigne le formulaire en biographie

ou

Envoie un mail à : pmm.roanne.fct@def.gouv.fr

Critères d'inscription

- Nationalité française
- Avoir entre 16 et 21 ans au 09/09/2023
- Apte médicalement
- Recensé (JDC)
- Aucun niveau scolaire



Conseil Municipal du 5 avril 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni afin de voter le budget 2023

Avant la présentation du budget, il est rappelé les projets réalisés depuis 2020 ainsi que les projets en cours et à venir. Le compte administratif de l'exercice 2022 présente un excédent de fonctionnement de 340 491.92 euros, un déficit d'investissement de 153 256.76 euros. Le Conseil décide d'affecter en réserves en investissement 153 256.76 euros et report en excédent de fonctionnement 187 253.16 euros.

Le budget est voté avec des taux constants s'équilibre en fonctionnement à 823 529.25 euros et en investissement à 714 038.01 euros. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : - DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote des taux d'imposition 2023

Il est précisé que le budget a été préparé par la commission finance avec des taux d'imposition inchangés qui ont été fixé en 2022 à 28.40 % pour la TFB / 34.76 % pour la TFNB.

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023.



Conseil Municipal du 24 MAI 2023

Biens vacants sans maître (définition)

A l'exception des successions en déshérence pour lesquelles l'Etat a été envoyé en possession, sont considérés comme n'ayant pas de maître :

- Les biens immobiliers faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté,
- Les immeubles n'ayant pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de 3 ans, la taxe foncière sur les propriétés bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers, Il s'agit de la parcelle cadastrée Section D n° 18, Route de Vivans à Noailly qui n'a pas de propriétaire connu (le courrier est revenu NPAI): les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans.

Par conséquent, la procédure d'appréhension dudit bien par la commune est dès lors mise en œuvre. Si le propriétaire ne se fait pas connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité prévues, le bien est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil. Un arrêté du maire portant constatation d'un bien vacant sans maître est fait ce jour et notifié au dernier propriétaire connu et au Sous-Préfet.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la démarche.

THD 42 fibre : locaux communaux

Tous les bâtiments communaux : MTL, gîtes, local technique et la maison route de la mairie seront raccordés en réseau fibre optique public via THD 42 durant le second semestre 2023.

Fixation tarif eau aire de camping car :

Dans le cadre de l'installation de notre aire de camping car, il sera mis à disposition un point d'eau pour les camping caristes. Un monnayeur est prévu pour la consommation d'eau potable. Le matériel installé permettra d'utiliser 50 litres pour 1 euro.

Centre de gestion 42 : référent déontologue pour les élus

La loi dite « 3DS » du 11 février 2022 et un de ses décrets d'application paru au Journal Officiel du 07.12.22 prévoit que chaque élu local devra être en mesure, à compter du 1er juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui « apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local inscrite depuis 2015 à l'article L 111-1-1 du code général des collectivités territoriales ».

Le référent déontologue accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques et en particulier les risques de poursuites pénales liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Le centre de gestion propose ce nouveau dispositif via une cotisation annuelle de 10 euros par élu et un coût de 80 euros par saisine. Un arrêté sera pris dans ce sens.

Une réunion du conseil municipal exceptionnelle s'est déroulée le vendredi 9 juin afin de désigner les délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre prochain.

Délégués : Patrick Meunier – Sandra Archimbaud – Nicolas Carrie

Suppléants : Sandrine Domingues – Valérie Vernay – Vincent Glon

Conseil Municipal du 12 JUILLET 2023

Création d'emplois permanents pourvus par un contractuel

Le remplacement de notre agent technique (emploi permanent) à la retraite fin juillet ainsi que le poste pour le restaurant scolaire seront assurés par des agents contractuels.

Modification de l'organisation du temps de travail du service périscolaire

Au vu des modifications d'emploi du temps de nos agents, il est décidé

DECIDE la création à compter du 1er septembre 2023 des emplois permanents suivants :

- adjoint technique territorial : 25.75 heures hebdomadaire - • adjoint technique territorial : 11 h - • Agent territorial spécialisé des écoles maternelles ppal 1° cl : 35 h - • Adjoint d'animation : 15.5 h

Convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'état

Officialisation de la convention entre l'état et la commune afin de transmettre les délibérations, documents d'urbanisme, budget....

Règlement aire de camping-car : Le règlement est approuvé

Gestion informatisée des gîtes

Possibilité de réserver les gîtes via le site internet. Il est décidé de reporter les discussions afin de donner la possibilité au service administratif de se renseigner auprès d'autres prestataires.

Information diverses :

- Reprise du règlement du restaurant scolaire au vu des 2 services proposés à la rentrée (le premier pour les maternelles et ensuite pour les plus grands).
- Rendez-vous avec Loire habitat le 24/07 pour présentation du projet des 2 lots du lotissement les Courraux.

Le Fil d'actu ... Côté aménagement

AMENAGEMENT NOAILLY.

Afin de rendre plus accueillant notre Village, le conseil municipal a décidé d'embellir les points d'entrée de l'agglomération.

Cette année, c'est l'accès côté Nord (Route de La Bénisson Dieu) qui a été revu.

L'entreprise TPS (Travaux Publics du Sornin) a été missionnée pour extraire l'intérieur des 4 ilots centraux et remettre de la terre végétale.

Ensuite, ce sont nos agents techniques qui se sont chargés de la mise en place du géotextile, du fleurissement et de la pose des galets. Merci à eux.

Par leur conception, ces aménagements ne nécessiteront que peu d'entretien et d'arrosage.

Dès cette fin d'année, la commission voirie étudie le réaménagement du passage Beauvallon (Entre D4 & lotissement Beauvallon) et le réaménagement du massif se situant devant le bar.



MAISON DU TEMPS LIBRE

Les demandes de financement pour les travaux de mise aux normes et d'agrandissement de notre salle ont abouti sur l'obtention d'une aide de 200K€ du département et de 200K€ de La Région.

L'Etat a quant à lui décidé de ne pas accorder de subvention pour cette année 2023, Mr le Sous-Préfet de Roanne, Hervé Gerin, indiquant que l'accompagnement se fera sur 2024.

Le démarrage des travaux sera donc certainement repoussé de début 2024 à mi/fin 2024.

MAISON ROUTE DE LA MAIRIE

Pour rappel, cette maison sous sinistre sécheresse, a été achetée en 2021. Elle se situe à proximité de la mairie, entre le parc de la MTL et la salle Eugénie Thevenet.

L'objectif premier de cette acquisition était de ramener du bâti au sein de la commune pour de futurs projets.

Pour clore le dossier sinistre, le conseil municipal a 2 choix possible :

-Soit accepter la proposition de l'assureur qui consisterait en un renforcement des fondations de l'agrandissement côté nord (partie sinistrée) / budget de 40K€ entièrement pris en charge par l'assureur – Travaux en 2 phases (Renforcement des fondations puis, un an après, embellissement intérieur).

-Soit démolition de la partie sinistrée qui permettrait de redonner son aspect originel à cette maison de caractère. Ces travaux seraient également payés par l'assureur.

Pour être sûr que cette démolition n'aura aucune répercussion sur le bâtiment principal, une étude technique a été commandée.

EGLISE

Suite à un sinistre sécheresse de 2019, des travaux de renforcement de structure avaient été engagés en 2020.

A peine un an après...l'église bouge encore. Une expertise a donc été diligentée et des devis de réparation ont été demandés par l'assureur...Mais pour l'instant, presque un an et demi après, malgré les nombreuses relances envoyées par la commission bâtiment à l'assureur, le dossier n'avance pas.

Une mission auprès d'un expert d'assurés sera proposée au prochain conseil municipal afin de défendre au mieux les intérêts de la commune.

GITES

La rénovation des gîtes va débuter à la rentrée. Ce rafraîchissement, demandé par l'association des « Gîtes de France » pour permettre d'améliorer les conditions d'accueil, s'étalera dans le temps. Cette année, il débutera par le remplacement des meubles de la cuisine du grand gîte.

ECOLE

La rénovation de l'école primaire se poursuit...

Depuis 2020, en plus du passage aux LED de toute l'école, des travaux de rénovation de la classe CM2, de l'entrée et du bureau du directeur ont été réalisés.

La mairie a également investi dans la mise en réseaux internet des 2 bâtiments (Maternelle et primaire) et des nouveaux ordinateurs ont été achetés. Dès la rentrée prochaine, les travaux se poursuivront avec la rénovation de l'entrée arrière de l'école primaire, la cage d'escalier, le hall de l'étage et la salle informatique.